



CONSEIL DES MINISTRES LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PRÉSIDE UNE RÉUNION

Page 16

**FORUM DU RÉSEAU
PARLEMENTAIRE SUR LA BM
ET LE FMI**

**LE CONSEIL
DE LA NATION
ENVOIE UNE
DÉLÉGATION**

Page 2

ISSN : 1112-7449

MIDI



L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 5125 | Lundi 21 octobre 2024 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

**CHAMPIONNE OLYMPIQUE
ALGÉRIENNE**

**BIENTÔT UN FILM
DOCUMENTAIRE
SUR IMANE
KHELIF**

Page 16

LES HÔPITAUX CIBLÉS PAR L'ENTITÉ SIONISTE INTENSES BOMBARDEMENTS SUR LE NORD DE GHAZA



Page 5

PLF-2025



**UNE ENVELOPPE
BUDGÉTAIRE POUR ÉRADIQUER
LA CORRUPTION**

Page 3

■ **REVENDEMENT DES ÉTUDIANTS
EN SCIENCES MÉDICALES
LA TUTELLE ANNONCE DES
DÉCISIONS IMPORTANTES**

Page 2

■ **LE PAIEMENT PAR CASH DÉSORMAIS
INTERDIT
LES VOITURES ET
L'IMMOBILIER CONCERNÉS**

Page 3

■ **RAPPORT DE L'URE
L'ALGÉRIE, TROISIÈME
PLUS GRAND EXPORTATEUR
DE GNL VERS L'EUROPE**

Page 4

LE COORDINATEUR RÉSIDENT
DE L'ONU EN ALGÉRIE

Alejandro Alvarez reçu par le Premier ministre

Le Premier ministre, Nadir Larbaoui, a reçu au Palais du Gouvernement Alejandro Alvarez, l'ambassadeur et coordinateur résident de l'Organisation des Nations Unies en Algérie, à l'occasion de sa visite d'adieu marquant la fin de son mandat. Selon un communiqué des services du Premier ministre, les discussions ont porté sur la situation régionale et internationale, ainsi que sur la nature des nouveaux défis mondiaux auxquels fait face le multilatéralisme, dans un contexte international complexe et marqué par de fortes tensions. L'accent a été mis sur l'importance de renforcer les efforts internationaux pour résoudre les problèmes de développement dans de nombreux pays, notamment africains. Les deux hommes ont également examiné divers aspects de la coopération entre l'Algérie et les agences des Nations Unies, dans le cadre de l'accord-cadre de coopération pour le développement durable en Algérie pour la période 2023-2027, soulignant l'importance du suivi de ces programmes et l'accélération de leur mise en œuvre. De son côté, l'ambassadeur onusien a exprimé sa satisfaction quant au niveau de coopération avec l'Algérie, rappelant les rencontres importantes et fructueuses entre le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, et le secrétaire général des Nations Unies, António Guterres.

GROUPE AGRODIV

Les instructions du ministre Aoun

Le ministre de l'Industrie, M. Ali Aoun, a donné, samedi à Alger, des instructions et des directives aux responsables du groupe des industries agroalimentaires « AGRODIV » portant sur la couverture des besoins du marché national en produits de base et d'éviter toute pénurie notamment de semoule, de farine et d'huile, a indiqué hier un communiqué du ministère. Ces instructions ont été émises lors d'une visite d'inspection effectuée par M. Aoun au siège du groupe, dans le cadre de la série de visites menées dans les différents Groupes relevant de son secteur, où il été reçu par son PDG, Brahim Lazreg, en sus des directeurs et des cadres du Groupe, précise le communiqué. Au cours de cette visite, un exposé sur le Groupe « AGRODIV » a été présenté, passant en revue les projets réalisés dans les différentes wilayas du pays et les projets futurs auxquels aspire le Groupe, lesquels « ont été salués par le ministre qui a loué les efforts des travailleurs », selon le communiqué. Lors de sa rencontre avec les directeurs et les cadres du Groupe, M. Aoun a donné « des instructions et des directives pour œuvrer à réaliser tous les objectifs tracés afin de couvrir le marché national en produits de base et d'éviter toute pénurie notamment de semoule, de farine, d'huile et de tout autre produit indispensable ».

R. N.

REVENDEICATION DES ÉTUDIANTS EN SCIENCES MÉDICALES

La tutelle annonce des décisions importantes

Après plusieurs jours de manifestations dans les Facultés, les étudiants en médecine ont été reçus par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari.

PAR CHAHINE ASTOUATI

Six mesures ont été prises lors de cette réunion qui a regroupé les représentants des étudiants, les directeurs des facultés de médecine et les doyens des universités à travers le pays, selon un communiqué du ministère de l'Enseignement supérieur publié dans la soirée de samedi.

Au menu de la réunion qui a duré plus de sept heures, de 11 h 00 à 18 h 33, les revendications posées par les futurs médecins algériens, parmi lesquelles figurent l'emploi, l'authentification des diplômes des médecins qui veulent partir travailler ou poursuivre leurs études à l'étranger et la pédagogie.

Une plateforme pour recenser les candidats

Selon le ministère, six décisions ont été prises lors de cette réunion. Il s'agit de :

- Hausse du nombre de postes de spécialité de 3.045 à 4.045
- Définir le 15 décembre 2024, comme dernier délai pour le dépôt du dossier d'accréditation internationale



- Former un groupe de travail composé de représentants des étudiants des facultés des sciences médicales, des cadres du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, afin de faire des propositions sur la hausse de la bourse et son montant ainsi que d'autres préoccupations des parties concernées.
- Gel de l'article 9 de la décision 1144 qui définit les conditions d'accès aux études de spécialité, et ce, en prévision de son amendement
- Recensement des candidats pour l'authentification des diplômes via une plateforme numérique, avec la formation d'un groupe de travail pour faire des propositions sur cette question
- Prise en charge des revendications des étudiants au niveau local. La date du 27 octobre a été fixée comme le dernier délai

aux différents groupes pour entamer le travail afin de prendre en charge les réclamations des étudiants des facultés de médecine.

Cette réunion survient après plusieurs jours de protestation dans les facultés de médecine en Algérie.

Les étudiants en médecine réclament essentiellement plus de postes de travail, puisque le chômage touche désormais de nombreux médecins algériens qui peinent à trouver un emploi dans les structures hospitalières du pays, et la levée du gel de l'authentification des diplômes pour ceux qui veulent partir à l'étranger afin de poursuivre leurs études ou travailler. Cette mesure a été prise il y a quelques mois pour stopper l'exode des médecins algériens vers l'étranger.

C. A.

FORUM DU RÉSEAU PARLEMENTAIRE SUR LA BM ET LE FMI

Le Conseil de la nation envoie une délégation

PAR RACIM NIDHAL

Chargée par Salah Goudjil, président du Conseil de la Nation, une délégation parlementaire composée du sénateur Ahmed Salah Latifi, président du groupe parlementaire du FLN et du sénateur Azzouz Nasri, prendra part le 21 et 22 du mois en cours, à Washington (Etats-Unis d'Amérique) aux

travaux du Forum parlementaire mondial 2024 du réseau parlementaire sur la Banque mondiale (BM) et le Fonds monétaire international (FMI), a indiqué hier, la Chambre basse du Parlement dans un communiqué. Ce Forum qui se tiendra dans la capitale des USA, est sous le thème « *De multiples défis mondiaux, agir pour avoir l'impact* », lit-on dans le communiqué. Le rôle essen-

tiel dans les efforts déployés pour mettre fin à l'extrême pauvreté et favoriser une prospérité partagée ainsi que les questions en rapport avec le climat et la fragilité, la dette et croissance, la gouvernance, la défense de l'égalité de genre et la création des emplois, figurent ainsi parmi les thématiques à débattre lors de ce forum.

R. N.

AHMED ATTAF

« Les relations algéro-tunisiennes s'intensifient sous l'impulsion des présidents Tebboune et Saïed »

Le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, a reçu le ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, Mohamed Ali Nafti, en visite de travail en Algérie. M. Attaf a affirmé que cette rencontre a été l'occasion de constater une nouvelle fois la dynamique croissante et sans précédent des relations entre l'Algérie et la Tunisie, sous la conduite du président

de la République, Abdelmadjid Tebboune, et de son homologue tunisien, Kais Saïed. Le ministre des Affaires étrangères a également indiqué que le bilan de la coopération bilatérale a été examiné, tout comme la mise en œuvre des résultats de la session commune de coopération entre les deux pays et la préparation de la prochaine session. La rencontre a aussi permis d'aborder les préparatifs du sommet tripartite à venir

entre l'Algérie, la Tunisie et la Libye, qui se tiendra à Tripoli.

De son côté, Mohamed Ali Nafti a déclaré : « *Nous aspirons à une nouvelle phase de construction, de partenariat stratégique dans tous les domaines* ». Il a ajouté : « *Nous veillons à développer le cadre juridique et les mécanismes de coopération pour encourager les opérations économiques et les investissements* ».

R. N.

PLF-2025

Une enveloppe budgétaire pour éradiquer la corruption

Le projet de loi de Finances prévoit également des allocations importantes pour la Cour suprême, le Conseil d'État, le Conseil supérieur de la magistrature et la garantie de l'indépendance de la justice. Ces institutions joueront un rôle clé dans la lutte contre la corruption et la réduction des abus.

PAR KAHINA HAMMOUDI

Une mesure particulièrement notable concerne la gestion des biens saisis dans le cadre d'affaires de corruption. En effet, face à l'absence d'un cadre légal clair pour gérer ces avoirs, l'exécutif a proposé de les confier à un organisme de confiance : le Fonds de solidarité géré par la Banque d'Algérie. Cette décision, basée sur l'article 163 de la loi de Finances de 1983, permettra de préserver ces biens tout en les plaçant sous un contrôle rigoureux. Cette décision vise à préserver ces biens et à les affecter à des causes d'intérêt général. Elle s'inscrit dans une volonté de renforcer la lutte contre la corruption et de récupérer les sommes détournées. Le projet de loi de Finances 2025 réserve une enveloppe budgétaire considérable à la lutte contre la corruption et au contrôle des biens publics. Ce budget qui s'élève à 168 milliards de DA en engagements et à

plus de 167 milliards de DA en crédits, est principalement destiné à couvrir les dépenses liées à l'activité judiciaire, à la gestion des prisons, à la répression de la corruption et à l'administration générale du secteur. Il s'agit là d'une enveloppe budgétaire importante qui sera consacrée à renforcer la répression des actes de corruption et de mieux protéger les biens de l'État. Plus spécifiquement, 88 milliards de DA seront alloués aux activités judiciaires, 74 milliards à l'administration pénitentiaire, 2,2 milliards à la lutte contre la corruption et 5,9 milliards à l'administration générale. Par ailleurs, 4 milliards de DA seront consacrés à la prévention et à la lutte contre la corruption, et un montant identique sera destiné au fonctionnement de la Haute autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption.

L'impôt forfaitaire unique élargi à plusieurs secteurs

Le projet de loi de Finances (PLF) pour l'année 2025 consacre l'élargissement de l'assiette fiscale et introduit plusieurs incitations et dispositions de simplification au profit de diverses activités économiques, sans inclure de nouveaux impôts. Ainsi, le PLF-2025, en cours d'examen par la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), a étendu, au titre de l'élargissement de l'assiette fiscale et de la mobilisation des ressources, la liste des activités qui seront désormais soumises au régime d'impôt forfaitaire unique (IFU). La liste comprend plusieurs secteurs. C'est le cas des entreprises de collecte, de traitement et de distribution de tabacs en feuilles, des traiteurs et catering, des activités de la location des salles des fêtes, du commerce de détail dans les grandes

surfaces, de la location de véhicules, d'engins et matériels, d'agence de voyages et de tourisme, d'agence de publicité et de communication, de formations et enseignements divers. L'activité de l'agent général et courtier d'assurance est également concernée par le régime d'impôt forfaitaire unique. Par ailleurs, il est prévu une taxe intérieure de consommation (TIC) au taux de 30% pour le commerce des pierres précieuses (diamant, saphir, rubis et émeraude). Dans le domaine de la mobilisation des ressources, la proposition porte sur l'extension de l'application de la taxe de domiciliation bancaire (TDB) au taux de 5%, aux redevances de marque et d'utilisation, à l'exception de celles portant sur des logiciels et progiciels informatiques ainsi que les frais d'adhésion et des abonnements à l'étranger. Le PLF-2025 comprend également la réaffectation d'une quote-part de 50% du produit de la taxe annuelle d'habitation, au profit des wilayas, pour couvrir les charges relatives à la réhabilitation du parc immobilier situé dans le périmètre des communes et n'appartenant pas à ces dernières. La révision à la hausse de 1000 à 10 000 DA du tarif du droit de timbre, perçu à l'occasion de la délivrance ou d'annulation des dérogations sanitaires d'importation, par les services vétérinaires commissionnés et assermentés auprès des tribunaux figure également parmi les propositions contenues dans le texte. Pour l'activité de chasse, un droit de timbre relatif à la licence de chasser de 500 DA sera institué et versé au profit du budget de l'État et un droit de timbre de 70 000 DA à l'occasion de la délivrance de la carte professionnelle aux étrangers désirant changer leur statut professionnel vers une activité.

K. H.

LE PAIEMENT PAR CASH DÉSORMAIS INTERDIT

Les voitures et l'immobilier concernés

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

L'État a pris des mesures pour interdire le cash de certaines transactions. La loi de finances de 2025 consacre désormais un article où il est strictement interdit de recourir à l'argent liquide pour l'achat des voitures neuves et l'immobilier. L'article 202 du projet de la loi de finances de 2025 stipule que « les transactions pour les véhicules neufs et l'immobilier doivent être effectuées uniquement par les circuits bancaires et financiers ». Cette obligation de recourir aux circuits officiels financiers résulte d'une volonté d'assainir l'économie du recours aux espèces, de lutter contre l'évasion fiscale et l'informel. C'est un motif qui explique davantage le projet de numérisation des finances et du secteur commercial à travers la généralisation du paiement électronique qui commence d'ores et déjà de modifier les anciennes habitudes. Il faut noter que pour l'achat des voitures ou de

l'immobilier, les montants sont tellement faramineux que les transactions se font de main en main, obligeant les contractants à manipuler des sommes en espèce qui donnent du tournis. Si certains voient d'un mauvais œil cette disposition, d'autres applaudissent une telle décision qui ne peut s'inscrire que dans une réforme financière que l'État s'est engagé à faire avancer. Dans le marché informel, on parle souvent de 100 milliards de dollars qui sont détenus par des gros commerçants et autres importateurs qui évitent les dépôts bancaires et la transparence de leurs transactions. Pour éviter que ce phénomène ne s'amplifie de plus en plus, les pouvoirs publics ont invité les détenteurs de ces fonds à régulariser leur situation au niveau bancaire en contrepartie d'un allègement fiscal et la suppression de poursuite judiciaire. Mieux, l'e-paiement commence à prendre son envol avec la numérisation des procédures de paiement et l'installation de quelques TPE (ter-

minaux de paiement électronique) où l'on compte déjà 11.000 unités disponibles. Selon un bilan fourni par la société de la Satim (société algérienne des transactions inter-monnaies), il a été enregistré au cours de l'année 2023 quelque 229.944 transactions pour une valeur de 216 milliards de dinars. Un bon début pour passer à l'économie numérique. Dans ce registre, il est à rappeler que les entreprises de service public tel que la Sonelgaz, SEEAL et Algérie Poste sont au podium des transactions électroniques. Avec la généralisation de la connexion internet et la multiplication des réseaux commerciaux numériques, les experts parlent « d'une accélération de la digitalisation économique ». On peut dire que certaines plates-formes. Selon un spécialiste du marketing digital « le e-commerce commence à progresser où il était seulement 13,7% en 2019, à 19,7% en 2022 et atteindra les 24% en 2026 ».

F.A.

L'augmentation du budget de l'État obéit à une logique de dépense

Pour élaborer le projet de la loi de Finances 2025 (PLF 2025), le premier argentier de l'État et toute son équipe ont dû composer avec deux contraintes majeures : l'inflation et la détérioration du pouvoir d'achat, causée par l'augmentation des prix dans les marchés internationaux. Un état de fait accentué par un appareil de production nationale, rigide, qui peine à répondre, rapidement et efficacement, à la demande locale en pleine expansion. C'est ce qui ressort de la première lecture faite par l'expert en questions géoéconomiques et financières, Mahfoud Kaoubi, du projet de la loi de Finances 2025. Dans cette conjoncture défavorable, dit l'invité de l'émission « L'Invité du jour » de la Chaîne 3 de la Radio algérienne, « l'État se voit dans l'obligation de répondre à la nécessité de venir en soutien au citoyen et préserver son pouvoir d'achat, notamment les couches vulnérables, en l'absence d'une cartographie numérique qui aide le Gouvernement à cibler les nécessiteux via un système qui est jusque-là jugé injuste, coûteux et qui nuit à l'économie nationale ». En effet, M. Kaoubi indique que d'une manière ou d'une autre, nous sommes dans une logique de dépense qui va être prise en charge, non sans impact négatif, par la loi de Finances de l'exercice 2025, où le budget de l'État a augmenté de 9,9%. Le budget de l'exercice 2025, présenté récemment à la Commission des Finances et du budget de l'APN, a également augmenté en conséquence à la revalorisation des salaires de certains secteurs, des pensions et des bourses des étudiants, ainsi que des transferts sociaux qui ont évolué de 27% du budget de l'État. Le poids de ces transferts reste, selon M. Kaoubi, important dans les équilibres et pose un souci en contribuant à causer le déficit budgétaire qui augmentait par voie de conséquence depuis 2020. Ceci explique, déduit-il, que la variance des dépenses est plus importante que la variance des recettes qui traduit un déficit avoisinant les 50%.

Maintenir une croissance 4.5%

D'une manière globale, l'expert rappelle que cette augmentation du budget étatique pour la 4e année consécutive répond aux besoins de financement de l'économie nationale, pour booster et maintenir la croissance, à 4.5% pour l'exercice 2025. La deuxième chose, selon l'analyste, à part quelques réajustements par rapport aux taux de recouvrement et la gestion de certains impôts, la plus-value sur certains mobiliers et d'autres dispositions visent à élargir l'assiette fiscale. Et d'ajouter que l'augmentation du budget de l'équipement est d'une manière relativement sensible comparativement aux autres années. « L'objectif est de soutenir les investissements dans le domaine des grands projets, d'une part, et de rattraper les projets d'équipements en arrêt, dans quelques wilayas, où les écarts et les insuffisances sont répertoriés, afin d'ajuster ce qui est nécessaire », explique-t-il. S'agissant du budget de fonctionnement, le chapitre de revalorisation salariale incluant l'éducation, l'enseignement supérieur et la santé, qui ont vu leurs régimes indemnitaires révisés, ainsi que la bourse des étudiants, impacteront le budget et font naître des besoins en matière de dépense, a souligné l'invité de la Radio algérienne. Et de rappeler que dans le volet équipements, les grands projets déjà initiés (les mines, le rail nord-sud, le projet de numérisation, etc.), qui doivent être achevés et sur lesquels mise le gouvernement, sont en grande partie financés par le trésor.

L. B.

CLASSEMENT DES PLUS GRANDS AÉROPORTS EN 2024

L'Algérie se hisse dans le top 10 africain

L'aéroport international de Houari Boumediene à Alger poursuit son développement et l'amélioration de ses services pour accueillir plus de 10 millions de passagers d'ici à la fin de l'année 2024. L'amélioration de ses infrastructures lui a aussi permis de se hisser dans le top 10 des plus grands aéroports en Afrique.

Dans ce sillage, le site The African Exponent a dressé un classement des plus importantes enceintes aéroportuaires du continent africain. L'Algérie a réussi à décrocher une place dans ce top 10.

Ce classement distingue les dix plus grands aéroports africains et classe en première position l'aéroport international O.R Tambo en Afrique du Sud, suivi par l'aéroport du Caire en Égypte et l'aéroport international du Cap en Afrique du Sud pour compléter ce podium.

Quant à l'Algérie, le pays occupe la 8e place de ce classement grâce à l'aéroport international de Houari Boumediene d'Alger. Le site met en lumière l'importance de l'expansion de cette enceinte aéroportuaire et son rôle à relier le continent africain à l'Europe et au Moyen-Orient.

Le classement complet des meilleurs aéroports en Afrique en 2024 s'affiche comme suit :

- Aéroport international O. R. Tambo en Afrique du Sud ;
- Aéroport international du Caire en Égypte ;
- Aéroport international du Cap en Afrique du Sud ;
- Aéroport international Mohammed V au Maroc ;
- Aéroport international Murtala Muhammed au Nigeria ;
- Aéroport international d'Addis-Abeba en Éthiopie ;
- Aéroport international Jomo Kenyatta au Kenya ;
- Aéroport international Houari Boumediene en Algérie ;
- Aéroport international King Shaka en Afrique du Sud ;
- Aéroport international Blaise Diagne au Sénégal.

L'aéroport d'Alger mise sur l'intelligence artificielle

Dans une précédente déclaration, Mokhtar Said Mediouni, le directeur général de la Société de gestion des services et infrastructures aéroportuaires d'Alger, a fait part de sa volonté de développer les services mis à disposition des passagers de cette structure en question.

En effet, le P-dg a fait savoir qu'il vise à sécuriser les départs depuis et vers l'aéroport d'Alger grâce à l'utilisation des nouvelles technologies et de l'intelligence artificielle. Dans ce sillage, il fait référence à la mise à disposition des passagers de la reconnaissance faciale qui permettra de fluidifier l'opération de contrôle des voyageurs et faciliter la tâche aux services de la douane.

Par ailleurs, il souhaite aussi lancer une nouvelle technologie permettant aux voyageurs transitant via ses structures de localiser facilement l'emplacement de leurs véhicules dans son parking.

R. N.

RAPPORT DE L'URE

L'Algérie, troisième plus grand exportateur de GNL vers l'Europe

L'Algérie a été classée parmi les plus grands pays exportateurs de gaz naturel liquéfié (GNL) vers l'Europe au troisième trimestre de 2024, alors que les États-Unis ont conservé leur position de leader.

PAR RIAD EL HADI

Selon le rapport sur les tendances des marchés arabes et mondiaux du GNL au troisième trimestre de 2024, publié par l'Unité de recherche énergétique (basée à Washington), les importations européennes de GNL ont diminué de 22 % pour atteindre 19,35 millions de tonnes durant ce trimestre, contre environ 24,79 millions de tonnes durant la même période en 2023.

Sur les neuf premiers mois de 2024, les États-Unis ont exporté environ 32,62 millions de tonnes de GNL vers l'Europe, contre 40,05 millions de tonnes durant la même période en 2023, marquant une baisse de 18,5 %.

Contrairement aux États-Unis, la Russie a vu ses exportations de GNL vers l'Europe augmenter de 26,3 %, atteignant 3,65 millions de tonnes au troisième trimestre de 2024, contre environ 2,89 millions de tonnes durant la même période en 2023.

Au total, la Russie a exporté environ 13,49 millions de tonnes de GNL vers l'Europe au cours des neuf premiers mois de 2024, contre 12 millions de tonnes durant la même période en 2023,



selon les données de l'Unité de recherche énergétique.

Le même rapport indique que l'Algérie s'est classée troisième parmi les plus grands pays exportateurs de GNL vers l'Europe, bien que ses exportations aient diminué de 17 % pour s'établir à 2,41 millions de tonnes au troisième trimestre, contre environ 2,9 millions de tonnes durant la même période en 2023. Les exportations algériennes vers l'Europe se sont chiffrées à 8,49 millions de tonnes de GNL durant les neuf premiers mois de 2024, soit un niveau quasiment inchangé par rapport à la même période en 2023.

Le Qatar s'est classé quatrième parmi les plus grands exportateurs de GNL vers l'Europe, avec une baisse marquée de 38,3 % de ses exportations, qui ont atteint 2,3 millions de tonnes durant le troisième trimestre, contre environ 3,73 millions de tonnes à la même période en

2023.

Durant les neuf premiers mois de 2024, les exportations qatariennes de GNL vers l'Europe ont atteint environ 7,88 millions de tonnes, soit une baisse de 33 % par rapport aux 11,77 millions de tonnes exportées durant la même période en 2023.

La Norvège s'est classée cinquième parmi les plus grands exportateurs de GNL vers l'Europe, avec une légère diminution de ses exportations à 1,09 million de tonnes au troisième trimestre de 2024, contre environ 1,1 million de tonnes durant la même période en 2023. Enfin, le Nigéria a occupé la sixième place, avec une chute marquée de 43,5 % de ses exportations vers l'Europe, atteignant 0,96 million de tonnes au troisième trimestre, contre environ 1,7 million de tonnes à la même période en 2023.

R. E.

SELON LE MINISTRE YACINE EL-MAHDI OUALID :

« Le dispositif Ansej a été un échec »

PAR RANIA NAILI

Le ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-ups et des Micro-entreprises, a reconnu que l'expérience du dispositif « Ansej (Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat) » a été un échec.

Une reconnaissance faite lors d'une journée d'information organisée par le ministère sur le financement de projets innovants. Selon un communiqué du ministère, cette réunion avait pour objectif d'informer sur les moyens disponibles pour financer les porteurs de projets innovants, notamment les jeunes diplômés universitaires. Une réunion à laquelle ont pris part plus de 200 porteurs de projets en présentiel et 400 autres par visioconférence.

Dans son allocution, le ministre a indiqué qu'une étude réalisée par son Département a révélé que 79% des porteurs de projets innovants, notamment dans les universités, souffrent d'un

déficit d'information sur la manière d'obtenir un financement, en plus d'un manque de connaissance des formules de financement disponibles.

Pour relever ce défi, le ministère a publié un guide expliquant les procédures pour obtenir un financement et organisé des journées d'information pour améliorer la communication avec les porteurs de projets. Aussi, le ministre a souligné que « le temps de la distribution de la rente et du traitement administratif des demandes de financement est révolu, et que l'importance est désormais accordée à l'efficacité économique des projets financés, et à une étude minutieuse du marché avant d'accorder tout financement, pour éviter les erreurs précédentes notamment l'expérience du dispositif, Ansej, qui n'a pas obtenu le succès escompté, bien au contraire ». Yacine Oualid a également annoncé que le ministère œuvre avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la

Recherche scientifique pour reconsidérer les programmes de formation et d'accompagnement au niveau des incubateurs universitaires, dans le but de renforcer les compétences dans des domaines tels que la finance et la gestion d'entreprises. Il a souligné que 22,9% des porteurs de projets ont un déficit en gestion administrative, tandis que 70% d'entre eux rencontrent des problèmes dans la commercialisation de leurs produits. Bien que l'expérience consistant à encourager l'entrepreneuriat, notamment les startups au niveau des universités, soit une expérience récente, le ministère de l'Economie de la connaissance, des Start-ups et des Micro-entreprises œuvre à lever tous les obstacles et à permettre au plus grand nombre de jeunes d'entrer dans le monde de l'entrepreneuriat, afin d'atteindre l'objectif fixé par le président de la République visant la création de 20 000 startups en Algérie.

R. N.

LES HÔPITAUX CIBLÉS PAR L'ENTITÉ SIONISTE

Intenses bombardements sur le nord de Ghaza

Intenses bombardements sur le nord de Ghaza depuis le début d'une offensive sioniste terrestre et aérienne le 6 du mois en cours.

PAR RAHIMA RAHMOUNI

L'entité sioniste poursuit son siège étouffant sur le nord de la bande de Ghaza, intensifiant les crimes de nettoyage ethnique, commettant d'horribles massacres sanglants qui ont coûté la vie à des dizaines de civils palestiniens, en plus de prendre pour cible des hôpitaux et des équipes médicales, a rapporté hier l'agence de presse Wafa. La ville de Jabaliya, son camp et ses environs subissent, depuis samedi soir, des bombardements d'artillerie violents et intenses, selon l'Agence. Au moins trois Palestiniens sont tombés en martyrs, dimanche, dans un bombardement des forces d'occupation sioniste contre le camp de Jabaliya, indique Wafa citant des témoins oculaires.

Scène terrifiante

D'autres personnes ont été blessées dans ces bombardements, selon la même source. Au cours de la nuit précédente et tôt dimanche, les forces d'occupation ont continué à bombarder violemment et intensivement le camp et la ville de Jabaliya et leurs environs.

Dans une scène «terrifiante», les centres d'hébergement ont été assiégés par les véhicules militaires israéliens, où les soldats ont soumis les femmes et les enfants à l'inspection et l'intimidation, avant de les autoriser à quitter ces centres, d'après Wafa. En plus, les soldats sionistes ont capturé un certain nombre d'hommes et de garçons, à la lumière de la perturbation presque complète du travail des équipes d'ambulances et de la Protection civile en raison du fait qu'elles ont été ciblées ou empêchées d'exercer leurs fonctions, poursuit la même source.

350 000 civils palestiniens contraints de fuir

Selon elle, 350 000 civils palestiniens ont été contraints de fuir en raison des bombardements israéliens brutaux «par l'aviation et l'artillerie» alors que les hôpitaux sont toujours privés de fournitures médicales et non médicales, ce qui a directement affecté leur capacité à fournir des services médicaux aux patients et aux blessés. La situation dans le nord de la bande de Ghaza a entraîné le déplacement du personnel médical, ce qui a mis la vie des citoyens en danger, ajoute l'agence de presse palestinienne. Samedi soir, en plus du massacre commis à Beit Lahia, les chars d'occupation ont encerclé l'hôpital indonésien dans la région de Sheikh Zayed et démolé une partie de ses murs. Les chars de l'armée sioniste ont, également, visé, à trois reprises, les étages supérieurs de l'hôpital Al Awda, et l'hôpital Al Yemen Al Saeed. En outre, les forces sionistes ont bombardé les environs de l'hôpital Kamal Adwan, ciblant les réservoirs d'eau et le réseau électrique, selon Wafa.

20 000 Palestiniens contraints de fuir le camp de Jabalia

L'Office de secours et de travaux des



Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) a indiqué hier que 20 000 Palestiniens ont été contraints de fuir le camp de Jabalia, dans le nord de la bande de Ghaza, théâtre d'une agression génocidaire sioniste qui a fait plus de 400 martyrs en deux semaines de frappes.

L'UNRWA a déclaré, dans un communiqué diffusé par son bureau de presse à Ghaza, que ces quelque 20 000 déplacés «ont tout perdu et ont besoin de tout, y compris de la nourriture, de l'eau, des couvertures et de la literie. Ce sont les produits de base les plus simples».

L'agence onusienne a souligné qu'«une grave pénurie de carburant et de fournitures médicales a été signalée dans les derniers hôpitaux restants, et que la pénurie de carburant affecte également l'accès à l'eau». Dans un message publié sur les réseaux sociaux, Sam Rose, directeur adjoint principal des affaires de l'UNRWA à Ghaza, a rapporté que «la situation est désastreuse et s'aggrave en ter-

mes de capacité des organismes d'aide à répondre aux besoins vitaux de base des populations qui sont dans le besoin et confrontées à une insécurité alimentaire catastrophique». Pour le 16e jour consécutif, le nord de Ghaza et le camp de Jabalia en particulier souffrent du siège sioniste et de la famine, au milieu de violents bombardements aériens et de l'artillerie, et de l'isolement complet du gouvernorat du nord. La Défense civile de Ghaza a fait état, samedi, de «plus de 400 martyrs» depuis le début de l'assaut lancé par l'armée sioniste le 6 octobre dans ce secteur. Le bilan du génocide sioniste contre la bande de Ghaza, qui en est à 380ème jour consécutif, s'est élevé à 42 603 martyrs et 99 795 blessés, en majorité des femmes et des enfants, depuis le 7 octobre 2023.

La communauté internationale est exhortée à adopter une position dissuasive contre l'entité sioniste qui a commis un nouveau massacre à Beit Lahia, au

nord de la bande de Ghaza.

La communauté internationale exhortée à adopter une position dissuasive

Le Conseil national palestinien (CNP, parlement) a appelé, dimanche, à adopter une position dissuasive et à imposer des sanctions contre l'occupation pour l'obliger à mettre un terme aux crimes qui se poursuivent depuis plus d'un an contre le peuple palestinien.

Le chef du conseil, Rawhi Fattouh, affirme, dans un communiqué repris par l'agence de presse Wafa, que le massacre de Beit Lahia est «le résultat naturel du feu vert de l'administration américaine, partenaire de l'occupation dans la guerre de génocide et nettoyage ethnique à Ghaza». Rappelant que l'occupation commet quotidiennement des crimes en Palestine, le chef du Conseil national palestinien ajoute que la coupure des communications par l'armée d'occupation dans la région de Beit Lahia est «une preuve qu'elle planifiait ce massacre brutal pour achever la guerre de nettoyage ethnique et éradiquer et anéantir les civils restant dans le nord de la bande Ghaza».

Des positions internationales condamnées

Rawhi Fattouh souligne que le nouveau massacre coïncide avec la destruction par l'occupation du système de santé dans le nord de la bande de Ghaza, où les hôpitaux ont été bombardés et le personnel médical a été abattu, les obligeant ainsi à évacuer et à les quitter immédiatement, exposant à la mort des centaines de blessés. Le chef du CNP condamne les positions internationales observant la guerre de génocide menée par l'entité sioniste à Ghaza sans agir. Il a appelé à adopter une position dissuasive contre l'entité sioniste et à lui imposer des sanctions.

R. R.

«ACTION COLLECTIVE » CONTRE L'OCCUPATION SIONISTE DU TERRITOIRE PALESTINIEN :

Une Commission de l'ONU exhorte la communauté internationale !

PAR IDIR AMMOUR

Malgré des appels persistants pour un cessez-le-feu immédiat en Palestine, la guerre génocidaire que mène l'entité sioniste contre les Palestiniens se poursuit sans répit, dont une catastrophe humanitaire ne cesse de s'affirmer de jour en jour. La communauté internationale se retrouve ainsi impuissante et désespérée face à cette crise humanitaire sans précédent. D'ailleurs, l'Onu ne cesse de tirer la sonnette d'alarme tout en affirmant « sa vive préoccupation face à cette situation dramatique ».

A ce titre, les responsables humanitaires des Nations-unies craignent que le pays perde dans une « spirale de la mort ». Face à cette situation, sans précédent, où la passivité de la totalité des pays ou presque est maître mot, une Commission de l'ONU, a eu l'audace de mettre tous ces derniers devant le fait accompli, en appelant à une « action collective » contre l'occupation sioniste des territoires palestiniens. De qui s'agit-elle ? Il s'agit de la

commission internationale indépendante chargée d'enquêter dans le territoire palestinien occupé. Elle a appelé tous les États à agir pour l'autodétermination du peuple palestinien.

«Tous les États et organisations internationales, y compris les Nations Unies, ont l'obligation, en vertu du droit international, de mettre fin à la présence illégale de l'entité sioniste dans le territoire palestinien occupé », selon des experts indépendants. Entrant directement dans le vif du sujet, ladite commission a déjà présenté la position juridique, à Genève, précisément vendredi dernier.

Pour plus de détails, le document expose comment l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité peuvent identifier et mettre en œuvre les modalités et actions nécessaires pour que l'occupation prenne fin le plus rapidement possible.

Il établit également les obligations de l'entité sioniste, qui incluent « la mise en œuvre d'un plan d'action pour démanteler les colonies et évacuer tous les occupants du territoire occupé ». L'entité sion-

iste «doit également restituer les terres, les titres et les ressources naturelles aux Palestiniens déplacés et abroger les lois et politiques restrictives et discriminatoires ». La commission, par le biais de sa présidente, Navi Pillay, a précisé que « tous les États sont obligés de ne pas reconnaître les revendications territoriales ou de souveraineté (formulés par l'entité sionistes) sur les territoires occupés ». Cela implique, selon elle, de « ne pas placer des représentants diplomatiques dans la ville d'El Qods ». La Commission a déclaré, en outre, que les pays « ne devraient pas fournir d'aide ou d'assistance au maintien de l'occupation illégale sous la forme d'un soutien financier, militaire et politique ». Pillay a appelé tous les États à « agir de manière collaborative pour l'autodétermination du peuple palestinien ». L'illégalité de l'occupation a été définie dans un avis consultatif de la CIJ, rendu le 19 juillet, et renforcée par une résolution de l'Assemblée générale approuvée le 18 septembre 2024.

I. A.

MIDI

ÉCONOMIE

Les défis de l'Algérie entre 2025/2030 : Pour des raisons de sécurité nationale, contrer les cyber-attaques par la maîtrise des nouvelles technologies de l'information

Le monde est à l'aube d'un profond bouleversement économique), générant des menaces (cyber-délinquance, cyber-criminalité, etc.), intensification du réchauffement climatique avec la pénurie d'eau et une crise alimentaire, qui mettent en évidence l'insuffisance des systèmes de sûreté ou de substitution.



**Les sept raisons interdépendantes du processus
inflationniste en Algérie qui menacent la cohésion sociale**

Les défis de l'Algérie entre 2025/2030 : Pour des raisons de sécurité nationale, contrer les cyber-attaques par la maîtrise des nouvelles technologies de l'information

Le monde est à l'aube d'un profond bouleversement économique, générant des menaces (cyber-délinquance, cyber-criminalité, etc.), intensification du réchauffement climatique avec la pénurie d'eau et une crise alimentaire, qui mettent en évidence l'insuffisance des systèmes de sûreté ou de substitution.

PAR ABERRAHMANE METBOUL

Étant devenu une grande maison de verre où l'infrastructure d'Internet se répand aujourd'hui autour du monde pour créer un large réseau mondial, l'information se diffuse plus rapidement et plus largement hors des frontières, acquérant ainsi une telle valeur stratégique que l'enjeu est désormais pour chaque Nation de se l'approprier.

1. -Les nouvelles technologies de l'information avec un monde interconnecté devraient conduire à de profondes reconfigurations socio-économiques, technologiques mais également sécuritaires. Rappelons récemment la panne informatique qui a fait tanguer le 19 juillet 2024 une partie de l'économie mondiale qui a été fortement perturbée étant due à une mise à jour défectueuse sur les systèmes d'exploitation Windows de Microsoft d'une solution informatique du logiciel de sécurité de CrowdStrike qui se nomme Falcon Sensor et qui s'apparente à un antivirus, sa mise à jour ayant soudainement empêché les ordinateurs de démarrer. Microsoft étant présent « partout

au niveau mondial » la panne Avions cloués au sol, travailleurs au chômage technique, marchés financiers perturbés. Elle a touché une grande partie d'entreprises, de banques, les systèmes de santé et socio-éducatif, certaines places boursières, les médias, le secteur aérien, mais également les exploitations ferroviaires avec des travailleurs en chômage technique. La sécurité est d'autant posée pour les pays qui ne maîtrisent pas ces nouvelles technologies et notamment car ces technologies peuvent amplifier les conflits dans la mesure où le nouveau système d'information (NTIC) a des implications au niveau de la gouvernance sécuritaire, politique, la gestion des entreprises et des administrations et également sur notre nouveau mode de vie, renvoyant au savoir et à l'innovation permanente. Désormais soumises aux mêmes lois du marché que n'importe quelle autre activité de production marchande, les NTIC constituent un secteur où la concurrence se joue directement à l'échelle mondiale. Plus qu'une ouverture vers le grand public les TIC révolutionnent l'organisation interne de l'entreprise, les logiciels de gestion appelés les ERP (Entreprise Resource Planning) gèrent différentes tâches comme les stocks ou la trésorerie, le travail collaboratif est simplifié grâce à l'utilisation de l'intranet et de la messagerie, le système « wireless » ou « sans fil » maintient un lien permanent avec des collaborateurs en déplacement tout comme la vidéoconférence, tout cela génère un meilleur partage ainsi qu'une meilleure circulation de l'information interne. La globalisation des entreprises, des marchés et des circuits de la finance n'a pas seulement impliqué un remodelage des structures économiques et des flux d'échange, elle a conduit à la professionnalisation de la communication et de l'information, ainsi qu'à une intégration de plus en plus poussée des phases de la conception, de la création des produits.



2. -C'est dans ce cadre que rentre la nécessaire maîtrise de l'Intelligence économique qui devrait bouleverser le monde et donc la majorité des citoyens, sa gestion stratégique étant pour une Nation l'un des moteurs essentiels de sa performance globale et de sa sécurité. Elle intègre deux dimensions supplémentaires par rapport à la veille : la prise de décision et la connaissance de l'information. Le modèle d'Intelligence Economique recouvre en trois concepts. Nous avons d'abord les données qui sont des nombres, des mots, des événements existants en dehors d'un cadre conceptuel de référence. Ensuite nous avons l'information qui est l'accumulation de données, traitées et transformées qui deviennent des informations, validées et confrontées, qui commencent

à avoir un sens. Enfin nous avons la connaissance qui est l'ensemble d'informations interprétées qui permet de prendre des décisions. Les passages par ces trois concepts se font de la manière suivante. Je veux avoir de bonnes informations au bon moment. Pour cela il faut définir des objectifs ; rechercher et collecter des données ; trier et stocker les données et enfin disposer d'informations pertinentes. Comment puis-je rendre l'information utile ? Une fois les objectifs globaux en matière d'information arrêtés, et les missions de recherche, collecte, tri et stockage validées, il faut analyser l'information, exploiter les résultats de manière à faire ressortir les aspects aidant à la prise de décision. Dès lors se pose le passage de la connaissance à l'intelligence. Il doit s'adapter et évoluer

dans le temps, pour cela il faut partager l'information, évaluer la qualité et la pertinence des décisions et se remettre en question. Une Nation ou une entreprise sera meilleure que ses concurrents si elle possède, avant les autres, les bonnes informations au bon moment, qu'il s'agisse de connaissance de l'adversaire dans le domaine militaire, des marchés, d'informations juridiques, technologiques, normatives ou autres. Pour creuser son avantage compétitif, une Nation en utilisant l'intelligence artificielle pourra créer une asymétrie d'information à son avantage. C'est aussi pour cette raison que les gouvernements apportent et apporteront de plus en plus à l'avenir leur assistance dans l'enseignement et l'éducation des dirigeants d'entreprise, afin qu'ils utilisent l'intelligence économique pour renforcer

leur habilité en matière de gestion. D'où l'appui aux entreprises pour l'accès aux volumes importants d'informations sur le commerce international détenu par les départements et agences ministériels, les Services de renseignement et de contre-espionnage, mettant en place un service d'information économique au profit des entreprises engagées dans le commerce extérieur. C'est pour quoi, actuellement la majorité des Etats contribuent à assurer au sein des institutions stratégiques, des entreprises le contrôle de la sécurité des bases de données internes pour faire face aux piratages des données. Les motivations des pirates informatiques ont évolué : du piratage de logiciels de la part d'amateurs dont la motivation essentielle consistait à voler pour leur usage personnel, nous sommes passés à un piratage

« professionnel » d'ordre économique (détournements d'argent) et piratage industriel, proche de l'espionnage. Au-delà des risques techniques qu'imposent les TIC, la sécurisation des données informatiques commence par la sécurisation et la sensibilisation des ressources humaines. Les interceptions de communication ont aussi évolué. Des écoutes téléphoniques nous sommes passées aux interceptions des messages électroniques. Lorsqu'un mail est envoyé de façon habituelle, il n'est pas crypté et peut transiter par une dizaine de proxys qui jalonnent le parcours vers sa destination. Or, ces derniers conservent, pour des raisons techniques mais aussi légales, une copie des messages reçus. Les informations contenues dans le corps du message et dans les fichiers joints peuvent donc être lues par autant

de responsables de proxys que nécessite le trajet. Les vols plus inattendus par les photocopieuses. Chaque fois que l'on copie un document sur un copieur moderne, une copie est enregistrée sur le disque dur de la machine. Elles sont ainsi devenues de véritables centres de stockage informatisés, et cela très souvent à l'insu des dirigeants. Les copieurs et les machines multifonctions les plus modernes stockent les informations avant de les imprimer, des experts en informatique peuvent donc ensuite très facilement récupérer ces informations. D'où l'importance d'une planification stratégique au sein de laquelle s'insère la maîtrise du nouveau système d'information afin d'éviter les effets pervers, n'existant pas de situations statiques mais un monde en mouvement (pour l'analyse des théories physiques de la thermodynamique appliquées à l'analyse des sociétés voir Valeur, prix, croissance et crise économique ouvrage du professeur Abderrahmane Mebtoul (OPU Alger 1982 - office des publications universitaires). Il existe un théorème dit des 20/80% en management stratégique : 80%

d'actions mal ciblées que l'on voile par de l'activisme ministériel ont un impact de 20% sur la société ; 20% d'actions bien ciblées ont un impact de 80% et devant tenir compte du facteur temps combinant les paramètres et les variables pour atteindre l'optimum global, où les tactiques doivent se mouler au sein des objectifs stratégiques. Car les nouvelles technologies d'information facilitent via les réseaux sociaux, des idées les plus extrêmes, dans un but revendicatif, subversif ou prédateur. Elles peuvent atteindre tous les pans de la société : cohésion sociale, légitimité de l'autorité, pertinence du modèle économique, sociétal ou religieux. Ainsi véhiculées, les techniques d'agression de toutes natures se propagent, et contribuent d'autant plus à la fragilisation des « cibles » potentielles qu'elles s'appuient souvent sur l'image, support d'émotion. Aussi, seule une composante humaine compétente et capable d'assimiler les nouvelles techniques de l'information est la seule à pouvoir se mettre au diapason des défis accélérés imposés par le devoir de la sauvegarde de l'indépendance de tout pays et la préservation de sa souveraineté nationale (voir American Herald Tribune du 11 août 2018 (USA) «Dr Abderrahmane Mebtoul : «Algeria Still Faces Significant Challenges» et le 19 octobre 2019 dans l'interview à American Herald Tribune Prof. Abderrahmane Mebtoul: «The Widespread Financial Scandals Affecting most Sectors of National Activity Threaten the Foundations of the Algerian State», également nos interventions colloques -ministère de la Défense nationale Etat-Major ANP/MDN /2020/2021- Institut militaire IMDEP sur les réseaux sociaux au Maghreb et au Moyen-Orient: et Etat-major de la Gendarmerie nationale l'impact des trafics aux frontières).

En résumé, le monde entre 2025/2030/2040/2050 est à l'aube d'une quatrième révolution économique et technologique, fondée sur deux fondamentaux du développement du XXIème siècle, la bonne gouvernance et l'économie de la connaissance, avec comme axe directeur la transition la transition énergétique et numérique et un des grands dangers viendra de la cybercriminalité qui peut déstabiliser tout un pays tant sur le plan militaire, sécuritaire qu'économique et tout pays via son système d'information, y compris les journaux papiers avec le développement des sites électroniques qui donnent l'information en temps réel, devra s'adapter à ces nouvelles mutations, s'il veut éviter sa marginalisation.

Les sept raisons interdépendantes du processus inflationniste en Algérie qui menacent la cohésion sociale

Seion Statista International corrigeant légèrement les données de l'ONS entre 2014 et fin 2023, l'inflation en Algérie a évolué ainsi : de 2014 à 2023 : 2014-2,92%, 2015 4,78%-2016 6,40%- 2017-5,59% – 2018 - 4,27%- 2019- 5,60%- 2020- 6,70%- 2021-8,70% – 2022- 10,20% – 2023- 9,2%, avec une relative stabilisation entre 5/6% pour le premier trimestre 2024, puis à nouveau une accélération depuis de mai septembre 2024 et sans les transferts sociaux environ 15% du budget de l'État en 2023 (source loi des finances) le taux d'inflation dépasserait largement les 20%.

PAR ABERRAHMANE METBOUL

Pour le FMI après correction des données algériennes tenant compte des prix réels sur le marché de 1970 à fin 2023, la moyenne a été de 8,8% par an et durant cette période le taux d'inflation aurait été de 6969,61% où un bien de consommation qui coûtait 100 dinars en 1970, coûte 7069,01 dinars à fin décembre 2022. Il est à préciser que l'indice d'inflation de l'ONS n'a pas été réactualisé depuis 1971. Or, le besoin est historiquement daté, certains biens entre 2000/2024 ont connu une hausse entre 100% et 200% comme les pièces détachées et bien d'autres produits faute de prévisions et d'une bonne régulation tenant compte de l'offre et de la demande. Aussi comprendre le processus inflationniste interne en Algérie implique, à la fois, de le relier à l'inflation mondiale, aux équilibres macroéconomiques et macro- sociaux internes, selon une vision dynamique, à la répartition du revenu par couches sociales, l'évolution des salaires et traitements pour déterminer le réel pouvoir d'achat. C'est un problème complexe où chaque gouvernement essaie de concilier l'efficacité économique et la nécessaire cohésion sociale, qui ne touche pas seulement l'Algérie mais la majorité des pays comme en témoigne les nombreuses revendications salariales à travers le monde. Pour l'Algérie je recense sept raisons interdépendantes du processus inflationniste en Algérie.

La première raison est la faiblesse de la production et productivité interne et la non proportionnalité entre la dépense publique et les impacts économiques et sociaux. L'économie



algérienne est caractérisée par une désindustrialisation, alors que ce secteur est un des facteurs déterminant de la croissance de l'économie nationale. La part de l'industrie dans le PIB et le PIB hors hydrocarbures (source officielle APS) est sur une courbe décroissante entre 1965/2023, 1965/1977 près de 13% du PIB, 11% entre 1985/1999 et 6,6% en 2000/2005 et, selon le ministère de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, le secteur industriel national en Algérie contribue fin 2023 à 4,1% du PIB (source APS – 12 mai 2024) : entreprises publiques et privées ne dépassent pas 15% en 2023 du taux d'intégration, donc dépendantes des importations via la rente des hydrocarbures à plus de 85% pour leur fonctionnement. Selon le Premier ministre, l'assainissement des entreprises publiques ont coûté au Trésor public, environ 250 milliards de dollars, durant les trente dernières années à fin 2020, dont plus de 90% sont revenues à la case de départ et plus de 65 milliards de dollars de réévaluation, les dix dernières années à fin 2020, faute de maîtrise de la gestion des projets. Malgré des dépenses en devises importantes entre 2000/2023 plus de 1100 milliards de dollars d'importations en biens et services (sans compter les dépenses en dinars), la croissance a été en moyenne annuelle 2000/2022 alors qu'elle aurait dû dépasser 9/10% : mauvaise gestion ou corruption ou les deux à la fois ? . Les perspectives économiques de l'Algérie sont encourageantes, le FMI et la Banque mondiale révisant à la hausse leurs prévisions de croissance pour 2023 à 4,2 % et pour 2024 tout dépendra selon le FMI du niveau du cours des hydrocarbures . Cependant pour l'Algérie, il faut d'une part pour assurer son équilibre budgétaire un cours du baril de plus e 140 dollars

pour la loi de Finances 2023, plus de 150 pour celle de 2024 contre 110 pour celles de 2021/2022 ,le prix fiscal et le prix du marché contenu dans les lois de finances 2023/2024 de 60/70 dollars étant simplement un artifice comptable et d'autre part, un taux de croissance de 8/9% par an sur plusieurs années pour pouvoir absorber le flux additionnel d'emploi d'environ 350.000/400.000/an qui s'ajoute au taux de chômage, estimé en 2023 par le FMI à 14%.

La deuxième raison est l'accroissement de la population algérienne avec des besoins croissants a population algérienne qui a évoluée ainsi :- 1960 11,27, - 1970 14,69, -1980 19,47, - 1990 26,24, -2010 à 37,06 et au 01 janvier 2024, 46 044 729 habitants avec un taux de croissance annuel de 1,42 %, l'Algérie représentant 0,569% de la population mondiale. (voir étude pour la présidence de la république sous la direction du Pr Abderrahmane Mebtoul pour la révision salariale, Pression démographique, inflation et évolution salariale (4 volumes 560 pages 2008).

La troisième raison, du fait de la faiblesse de l'offre nationale, est l'inflation importée du fait de l'extériorisation de l'économie algérienne important près de 85% des biens d'équipement et des matières premières des entreprises et une grande fraction des biens de consommation des ménages, encore selon le FMI, l'inflation mondiale devrait régulièrement reculer, de 8,7 % en 2022 à 6,9 % en 2023, puis à 5,8 % en 2024, en raison du resserrement de la politique monétaire facilité par une baisse des cours internationaux des produits de base. L'Algérie est impactée puisque 85% des besoins des ménages et des entreprises publiques et privées dont le taux d'in-

tégration ne dépasse pas 15%, proviennent de l'extérieur. La sécurité alimentaire mondiale est posée car outre les effets du réchauffement climatique, les prix des produits agricoles qui ont connu un prix élevé surtout depuis la crise en Ukraine. Malgré une légère hausse des prix des céréales, selon la FAO, l'indice des prix mondiaux en 2023 ont baissé d'environ 10% par rapport à 2022 et l'indice des prix des produits alimentaires de 13,7%, mais assistant à une relative hausse en 2024, les tensions géostratégiques notamment en Mer rouge (diminution du trafic par le canal de Suez de près de 40%) où le coût du container a été multiplié par deux à trois selon les distances entraînant la hausse des prix des produits importés.

La quatrième raison est l'accroissement du déficit budgétaire qui, c'est une loi universelle applique à tous les pays, contribuant qui tend à accélérer le processus inflationniste qui après une accalmie tend à s'accélérer depuis juillet 2024, et par ricochet la valeur réelle du dinar. Pour la loi de 2024, le budget de l'Etat prévoit des dépenses à 15.275,28 milliards DA en 2024 et des recettes de 9.105,3 milliards de DA, soit un le déficit budgétaire d'environ 46 milliards de dollars. En effet, du fait de la baisse des recettes de Sonatrach par rapport à 2022, qui ont été de 60 milliards de dollars pour un cours moyen de 106 dollars le baril et 16 dollars le MBTU pour le gaz, avec une moyenne de 80 dollars pour l'année 2023 et 11/12 dollars le MBTU les recettes de Sonatrach ont été de 50 milliards de dollars et en incluant les exportations hors hydrocarbures -67% étant des dérivées d'hydrocarbures-d'environ 5 milliards de dollars en 2023 contre 7 en 2022, la recette totale d'exportation a été d'environ 55 milliards de dollars et pour 2024 les recettes de Sonatrach devrait se situer entre 48/50 milliards de dollars hypothèse de 75/80 dollars le baril moyenne annuelle. Cette dépréciation du dinar officiel permet d'augmenter artificiellement la fiscalité des hydrocarbures (reconversion des exportations d'hydrocarbures en dinars) et la fiscalité ordinaire (via les importations tant en dollars qu'en euros convertis en dinar dévalué), cette dernière accentuant l'inflation des produits importés (équipements), matières premières, biens, montant accentué par la taxe douanière s'appliquant à la valeur du dinar, supportée, en fin de parcours, par le consommateur comme un impôt indirect, l'entreprise ne pouvant supporter ces mesures que si elle améliore sa productivité.

A Suivre.

EL-MENIAA

La bataille de Hassi-Sakka, un haut fait d'armes de la Révolution dans le sud du pays

La région d'El-Meniaa a marqué en lettres d'or, à l'instar des autres régions du pays, l'histoire de l'Algérie, confirmant l'adhésion de l'ensemble du peuple algérien à la Révolution à travers tout le territoire national.

La bataille de Hassi-Sakka, un des hauts faits d'armes de la Révolution, a été livrée le 15 octobre 1957 par les Moudjahidine de cette région du Grand Erg occidental, relevant de la zone trois de la wilaya cinq (5) historique, contre les forces coloniales. Un jour mémorable qui rappelle la détermination du peuple algérien à mettre en échec les desseins du colonialisme visant à asseoir sa domination sur le Sahara algérien, le séparer du reste du pays et spolier ses richesses, a témoigné le Moudjahid Messaoud Ben Mohamed El-Ghouti. Cette bataille fut menée par des militants infiltrés au sein des troupes de méharistes, qui ont répondu à l'appel de la direction du Front de libération nationale à prendre part à la lutte armée, en vue de déjouer le plan colonial tendant à séparer le Sahara du reste du pays. Prêts à s'impliquer dans la défense de l'intégrité territoriale du pays, ce groupe, ayant mis en place un plan pour neutraliser les troupes coloniales, mena en ce jour du 15 octobre 1957 leur assaut contre la force militaire coloniale, dont les éléments des



services de transmissions et ceux de la garde, avant de mettre la main sur un lot important d'armes et de munitions. Cette action s'est soldée par la mort de 20 soldats français et la récupération d'un important butin d'armes, de dromadaires et de fonds. Notant également la formation d'une nouvelle unité sous la conduite du Moudjahid Slimane Bensaâd, pour se déployer par la suite à travers le grand Erg Occidental, à El-Meniaa, Timimoun et Adrar.

Revenant sur cette bataille, le coordinateur de l'organisation des enfants de Chouhada, Ahmed Zebiri, a relaté qu'elle a été couronnée par la formation de troupes, sous le commandement du Moudjahid Slimane Bensaâd, chargées des liaisons, de l'armement et de la collecte de fonds, parmi lesquels figurait le Moudjahid Mohamed Boudouaya, issu de Zaouiet Debbagh,

auquel fut confiée les collectes des fonds pour l'achat d'armements destinés à approvisionner la lutte armée.

Prenant connaissance d'informations sur la présence de moudjahidine dans la région, les forces coloniales ont lancé, pour resserrer l'étau sur leurs mouvements, un large ratissage et une offensive à travers le grand Erg Occidental, appuyée d'une couverture aérienne, a poursuivi M. Ahmed Zebiri. Et d'ajouter que des Moudjahidine furent emprisonnés et détenus au niveau des camps de détention d'El-Meniaa, Timimoun, Ouargla, Métlili (Ghardaïa), dont certains allaient succomber sous la torture, alors que d'autres ont réussi à s'échapper, dont le Moudjahid Messaoud Benmohamed El-Ghouti, natif en 1930 de Cherouine (Adrar), et pour lesquels des peines de mort furent prononcées.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES RURALES

Diverses manifestations à Ouargla et à Touggourt

Diverses manifestations ont été organisées, mardi passé dans les wilayas d'Ouargla et Touggourt, à l'occasion de la Journée internationale des femmes rurales, a-t-on appris des organisateurs.

L'évènement a été marqué à Ouargla par l'organisation d'une exposition dédiée à la commercialisation des produits de la femme rurale au niveau du centre culturel islamique, à l'initiative de la Direction locale de l'action sociale et de la solidarité (DASS), et ce avec la participation de 25 artisanes activant dans différents métiers, a indiqué le directeur du secteur, Ahmed Sakhi.

Parmi ces métiers figurent, le tissage, la couture, l'extraction des huiles végétales, la fabrication des produits de beauté ainsi que des modèles d'entreprises créées par des femmes qui ont réussi dans divers projets d'entrepreneuriat, notamment la fabrication d'aliments de bétails et l'aquaculture

intégrée à l'agriculture, a-t-il expliqué. Plusieurs femmes entrepreneures ont bénéficié de la formation, l'accompagnement et le financement de leurs projets dans le cadre des efforts déployés par l'Etat pour le renforcement de l'intégration de la femme rurale et de la femme au foyer dans l'économie nationale, a ajouté M. Sakhi.

Le programme comprend également l'organisation de sessions de formation destinées aux femmes désireuses de lancer leurs micro-projets, dont l'encadrement est assuré par des femmes entrepreneures et des cadres relevant de l'Agence de développement social (ADS), la Chambre de l'artisanat et des métiers (CAM) et la Direction de la formation et de l'enseignement professionnels (DFEP), a-t-il poursuivi.

A Touggourt, une activité similaire s'est ouverte au hall de la commune du chef-lieu de wilaya. Inaugurée par les

autorités locales, cette exposition a regroupé 53 femmes artisanes qui ont proposé une gamme de produits de l'artisanat traditionnel, à l'instar de la broderie, la vannerie, le tissage et les produits cosmétiques bio. La cheffe de la cellule de la femme rurale à la conservation locale des forêts, Siham Babaarbi a, à cette occasion, fait savoir qu'un programme riche et varié comportant des cycles de formation au profit des femmes rurales dans certains domaines ayant trait à l'activité agricole, dont l'aviculture, l'aquaculture, l'apiculture, la culture des plantes médicinales et aromatiques, la fabrication de fromage et l'extraction des huiles végétales.

Ce programme qui englobe tous les acteurs, vise l'amélioration des capacités productives de la femme rurale et de la femme au foyer ainsi que le renforcement de leur rôle dans le développement socio-économique, a-t-elle souligné.

TIMIMOUN

Des efforts de promotion de la langue amazighe dans l'éducation et la communication

Le Secrétaire général du Haut-Commissariat à l'amazighité (HCA), Si El-Hachemi Assad a visité jeudi passé dans la wilaya de Timimoun plusieurs établissements éducatifs où il s'est enquis des efforts de l'Etat pour la promotion de la langue amazighe dans les secteurs de l'Education nationale et de la Communication.

S'exprimant en marge de la seconde journée de sa visite dans la wilaya, M. Assad a affirmé que, en coordination avec le ministère de l'Education nationale, un cours sur la portée de la célébration du Nouvel An Amazigh sera animé dans les établissements éducatifs à travers le pays, dans le cadre de la célébration officielle à Timimoun de cet évènement national, en vue d'ancrer l'idée principale qu'il véhicule, à savoir l'amour de la terre et de la patrie. Assad a souligné, à cet égard, que «*la fête de Yennayer a une relation étroite avec l'amour de la terre et de la patrie et le raffermissement du sentiment de fierté de l'identité nationale enracinée dans l'Histoire*».

Le SG du HCA a indiqué, en outre, que la célébration de Yennayer véhicule tant de significations et représente un espace de manifestation de l'unité nationale et d'expression du génie de la culture algérienne, en plus de constituer un levier d'ancrage de l'esprit identitaire national et de la cohésion entre les Algériens.

Mettant à profit sa tournée dans la wilaya, le SG du HCA, qui a visité la station de la Radio locale de Timimoun, a mis en avant l'importance de cette tribune informative dans la promotion de la culture amazighe, un des symboles de l'identité nationale, saluant les efforts consentis dans ce domaine.

Assad a annoncé, par ailleurs, la création d'une cellule de traduction au niveau du HCA, chargée de la traduction de et vers la langue amazighe et en caractères Tifinagh.

Le SG du HCA a abordé également les préparatifs en cours à Timimoun des festivités nationales officielles de Yennayer 2975 et de la cérémonie de remise du Prix du président de la République de littérature et langue amazighes, prévues du 10 au 12 janvier prochain. Assad a fait état de l'élaboration d'un programme commémoratif riche et diversifié, prévoyant, entre-autres, l'inauguration de l'enseigne, transcrite en Tifinagh, de l'aéroport «Gourara» (Timimoun), l'animation, par un aréopage d'historiens et de chercheurs en Histoire, de communications sur la dimension historique et civilisationnelle de la fête de Yennayer. Mettant à profit cette visite, Si El-Hachemi Assad a assisté à une partie des festivités de la Journée nationale de l'émigration, commémorant les massacres du 17 octobre 1961.

Grippe saisonnière : Traitement et prévention

La grippe est une infection respiratoire contagieuse due aux virus influenza, dont la particularité est la grande variabilité génétique.

C'est un enjeu de santé publique du fait des épidémies saisonnières qui touchent chaque hiver des millions de personnes dans le monde, avec un excès de mortalité principalement chez les sujets fragiles. Le risque pandémique associé à la grippe zoonotique constitue également un enjeu majeur de santé publique. En dehors des mesures d'hygiène la vaccination annuelle contre la grippe reste le moyen le plus efficace de se protéger.

Quelles sont les causes ?

La grippe est une maladie infectieuse causée par un virus influenza, virus à ARN enveloppé de la famille des Orthomyxoviridae, qui touche essentiellement les voies respiratoires supérieures (nez, gorge, bronches), plus rarement les poumons. Il existe 3 types de virus influenza infectant l'humain : A, B et C

Les virus de type A infectent l'être humain et de nombreuses espèces animales. Les espèces aviaires (oiseaux aquatiques sauvages, volailles) constituent le réservoir, ainsi que différentes espèces de mammifères (le porc, par ex.). Les virus de type A sont classés en sous-types notés HxNy, sur la base de leurs protéines de surface, l'hémagglutinine (H) et la neuraminidase (N).

Les virus de type B infectent quasi-exclusivement l'être humain. On distingue deux lignages de virus de type B, B-Yamagata et B-Victoria.

Les virus de type C provoquent une maladie généralement bénigne.

Les virus de types A et B sont responsables des épidémies saisonnières.

Les virus de type A ont un potentiel pandémique (épidémie d'envergure mondiale) : comme la pandémie de grippe A (H1N1) de 2009-2010, responsable de 280 000 morts, qui fut la seconde pandémie historique causée par le sous-type H1N1, la première étant la grippe de 1918 (lire plus bas).

Quels sont les symptômes ?

Les symptômes apparaissent entre 1 et 4 jours après la contamination. L'infection dure généralement une semaine et se caractérise par l'apparition brutale d'une fièvre, de douleurs musculaires et articulaires, de maux de tête, d'une sensation de profond malaise, de signes respiratoires (toux sèche, gorge irritée, rhinite).

La plupart des sujets atteints guérissent en une semaine avec un traitement symptomatique (antipyrétique, hydratation, antitussif et repos).

Certaines personnes fragiles sont à risque de développer une grippe grave pouvant nécessiter une hospitalisation en réanimation, le recours à une assistance ventilatoire, voire même le décès : personnes âgées de plus de 65 ans, femmes enceintes, obèses morbides (indice de masse corporelle ou IMC > 40 kg/m²), diabétiques, immunodéprimés, personnes atteintes de pathologies chroniques (maladies cardiovasculaires, maladies respiratoires), nourrissons.



Attention : il ne faut pas confondre grippe et syndrome grippal

La grippe est l'infection due à un virus influenza dont les symptômes sont les mêmes que ceux du syndrome grippal.

Un syndrome grippal est un ensemble de symptômes (fièvre, signes respiratoires, courbatures, céphalées...) dû à un virus respiratoire qui peut être également différent de la grippe : virus respiratoire syncytial (VRS), rhinovirus, virus parainfluenza, adénovirus.

Lors d'un syndrome grippal, si nécessaire, le médecin pourra réaliser un prélèvement respiratoire qui sera analysé au laboratoire, pour savoir s'il s'agit bien de la grippe.

Comment se transmet l'infection ?

Les virus grippaux se transmettent facilement par les aérosols, au moyen de microgouttelettes et de particules excrétées par un patient infecté lorsqu'il tousse, éternue ou parle. Ils peuvent aussi être transmis par l'intermédiaire des mains, lorsqu'une personne touche une surface contaminée et porte sa main à proximité du nez. D'où l'importance des mesures barrière lors des épidémies (lire plus bas).

Les virus grippaux pénètrent dans l'organ-

isme par voie respiratoire, au niveau du rhino-pharynx. Ils se multiplient dans l'épithélium respiratoire, où de nouvelles particules virales sont produites. La multiplication virale est localisée. La réplication virale provoque une nécrose de l'épithélium respiratoire cilié qui s'accompagne d'hypersécrétion de mucus bronchique.

Les températures froides favorisent la survie des virus grippaux ce qui explique, en partie, pourquoi les épidémies surviennent en hiver dans les climats tempérés.

Quels sont les traitements ?

Le traitement de la grippe est symptomatique, avec application de mesures d'hygiène pour limiter la transmission et peut également faire appel à un traitement antiviral spécifique.

Les antiviraux disponibles en France sont des inhibiteurs de la neuraminidase*grippale comme l'oseltamivir (Tamiflu®), actif sur les virus de types A et B. Il est disponible sous forme orale. Il réduit la durée de la maladie et la sévérité des symptômes s'il est pris précocement c'est-à-dire dans les 48 heures suivant le début des symptômes. Il permet également de réduire le risque de complications et la mortalité.

Un autre inhibiteur de la neuraminidase, le zanamivir (Relenza®) peut-être prescrit à l'hôpital en cas de résistance à l'oseltamivir, sous forme intraveineuse.

Il existe également les adamantanes qui sont des inhibiteurs d'une protéine mais les virus ont été signalés souvent comme résistants à ce médicament.

Ces antiviraux sont prescrits à titre curatif et l'oseltamivir peut également être donné en prévention dans certaines situations, épidémie en EHPAD par exemple.

Comment prévenir la maladie ?

En cas d'épidémie déclarée, des mesures de protection individuelle s'imposent pour éviter d'être infecté, ou quand on est malade d'infecter soi-même les personnes de son entourage proche : port du masque, utilisation de mouchoirs jetables, tousser et éternuer dans son coude, se laver régulièrement les mains, aérer son logement régulièrement. Si vous êtes malades évitez le contact avec des personnes fragiles.

Les modifications génétiques constantes des virus grippaux imposent d'ajuster chaque année la composition du vaccin pour y introduire les souches les plus récentes en circulation. Si l'efficacité du vaccin dépend avant tout de l'âge et de l'état immunitaire du sujet vacciné, le degré de similitude entre les souches vaccinales et les virus en circulation entre également en ligne de compte.

En dehors des mesures d'hygiène la vaccination annuelle contre la grippe reste le moyen le plus efficace de se protéger. Il permet de réduire les formes graves de grippe. Elle est fortement recommandée pour les personnes les plus fragiles (lire ci-dessus), mais également pour le personnel soignant, pour les personnes résidant en établissement de soins de suite et pour toutes personnes en contact direct avec des personnes fragiles. La protection conférée par le vaccin est de 6 à 9 mois.

Combien de personnes touchées ?

La « grippe espagnole », la pandémie la plus sévère, a fait 20 à 50 millions de morts dans le monde entre 1918 et 1919. D'autres pandémies ont suivi en 1957, en 1968... ou plus récemment en 2009.

Les épidémies de grippe évoluent selon une saisonnalité, elles surviennent dans les régions tempérées entre novembre et avril dans l'hémisphère nord, entre avril et octobre dans l'hémisphère sud. On ne peut pas non plus prédire l'intensité ou la sévérité d'une épidémie. En France, la grippe saisonnière touche 2 à 6 millions de personnes et est responsable d'environ 10 000 décès chaque année.

Les pandémies sont rares, mais le XXe siècle en a connu trois :

La pandémie de 1918 dite « grippe espagnole », la plus sévère, due au sous-type H1N1, a touché le monde entier et a été responsable de 20 à 50 millions de morts entre 1918 et 1919 ;

la « grippe asiatique » en 1957, due au sous-type H2N2 ;

et la « grippe de Hong Kong » en 1968 due au sous-type H3N2.

En 2009, date de la dernière pandémie grippale, le virus responsable était un nouveau variant de sous-type H1N1, résultant d'échanges génétiques appelés réassortiments entre un virus humain, un virus aviaire et deux virus porcins.



RUSSIE

Plus de 100 drones ukrainiens abattus

La Russie a abattu 110 drones ukrainiens au cours de la nuit au-dessus de Moscou et plusieurs régions, a annoncé dimanche matin le ministère de la Défense.

Dans un communiqué publié sur Telegram, le ministère a indiqué que les défenses aériennes avaient intercepté 43 drones au-dessus de la région de Koursk, où les troupes ukrainiennes mènent une offensive terrestre depuis le mois d'août pour tenter de détourner les forces de Moscou.

Vingt-sept autres drones ont été abattus au-dessus de la région de Lipetsk, 18 au-dessus de celle d'Oryol et un au-dessus de la capitale, ainsi qu'un total de 21 au-dessus des régions de Nijni-Novgorod, Belgorod et Briansk, selon le communiqué.

La Russie signale abattre presque quotidiennement des drones ukrainiens au-dessus de son territoire, mais généralement en plus petit nombre.

L'Ukraine affirme mener ces frappes, qui visent souvent des sites énergétiques, en réponse aux bombardements russes sur son territoire.

La Serbie n'adhérera pas à l'Otan et ne livrera pas d'armes à l'Ukraine

La Serbie ne compte pas adhérer à l'Otan et fournir des armes à l'Ukraine, et Belgrade ne se joindra pas non plus aux sanctions contre la Russie, C'est ce qu'a déclaré le vice-premier ministre serbe Aleksandar Vulin dans une interview à la chaîne Zvezda.

«D'un point de vue politique, la Serbie dirigée par le président Aleksandar Vucic n'imposera pas de sanctions antirusse ou autres à la Russie. Elle ne vendra pas d'armes, de munitions et autres à l'Ukraine. Et elle ne fera rien qui puisse aggraver la situation de la Russie.

La Serbie est une amie de la Russie. Nous maintenons notre neutralité militaire. Nous ne rejoindrons pas l'Otan», a-t-il déclaré.



Selon Vulin, la Serbie ne participera pas non plus à l'hystérie antirusse. «Nous n'interdirons pas aux Russes de parler leur langue. Nous ne cesserons pas d'enseigner l'histoire russe dans nos manuels scolaires», a souligné le vice-premier ministre. « Si la Russie n'avait pas été victorieuse

pendant tous ces siècles, la Serbie n'existerait pas. Si la Russie perd dans ce conflit à l'échelle mondiale, la Serbie sera en difficulté. Nous avons un passé commun, mais nous nous regardons aussi ensemble vers l'avenir», a-t-il avancé.

R. I. / Agences

INDONÉSIE

Prabowo Subianto investi nouveau président de l'Indonésie

Prabowo Subianto, ex-général de 73 ans, a prêté serment dimanche, devenant le huitième président de l'Indonésie avec pour ambition d'affermir le rôle de la plus grande économie d'Asie du Sud-Est sur la scène internationale.

L'ex-ministre de la Défense qui succède à Joko Widodo, surnommé « Jokowi », au pouvoir depuis 2014, l'avait très largement emporté dès le premier tour de l'élection présidentielle en février dernier face à deux autres candidats, malgré des accu-

sations d'atteintes aux droits humains sous l'ère Suharto.

« Je jure que je remplirai les fonctions de président de la République d'Indonésie le mieux possible et le plus équitablement possible, que je respecterai la Constitution », a déclaré Prabowo devant la représentation nationale. Applaudi par les parlementaires qui ont scandé son nom à plusieurs reprises, Prabowo, dans une tenue traditionnelle bleue, a prononcé un discours de près d'une heure.

« Nous dirigerons le gouvernement indonésien en donnant la priorité aux intérêts de tous les Indonésiens, y compris ceux qui n'ont pas voté pour nous », a-t-il promis.

Xi salue une « nouvelle étape » dans le partenariat entre Chine et Indonésie

Le président chinois Xi Jinping a félicité hier dimanche son homologue indonésien Prabowo Subianto pour son investiture, saluant une « nouvelle étape » dans le partenariat

entre les deux pays, selon des propos rapportés par la chaîne d'Etat chinoise CCTV.

« La Chine et l'Indonésie sont traditionnellement des voisins amicaux et le partenariat stratégique global des deux pays a continué à s'améliorer régulièrement et il a franchi une nouvelle étape pour la construction d'un avenir commun », a déclaré M. Xi, affirmant vouloir maintenir une communication stratégique « étroite » avec le nouveau président indonésien.

R. I. / Agences

MOLDAVIE

Début du vote pour la présidentielle et le référendum sur l'adhésion à l'UE

Les élections présidentielles ont commencé en Moldavie en même temps que le référendum sur l'adhésion à l'Union européenne.

Les 1.987 bureaux de vote ont ouvert hier dans le pays à 07h00 (UTC+3). La Commission électorale centrale reçoit les notifications pertinentes des présidents des bureaux de vote, a déclaré à l'agence TASS la porte-parole de la Commission, Rodica Sirbu. Onze candidats se disputent le poste du chef de l'État cette année. Les sondages d'opinion désignent la

présidente sortante, Maia Sandu, comme le candidat favori de la course électorale, sous la gouvernance de qui les relations entre Chisinau et Moscou ont atteint leur pire niveau.

Son principal opposant est l'ancien procureur général du pays, Alexandre Stoianoglo, qui est favorable au rétablissement des liens avec la Russie estimant que la politique de Mme Sandu contredit aux intérêts de la Moldavie.

La question de compléter la Constitution moldave par des disposi-

tions sur l'irréversibilité du cours européen est également soumise au vote. Au total, 231 bureaux de vote seront ouverts dans 37 pays pour ces élections. Les électeurs moldaves aux États-Unis, au Canada, en Norvège, en Suède, en Finlande ainsi qu'en Islande ont eu pour la première fois la possibilité de voter par la poste.

Les élections et les référendums seront considérés comme valides si un tiers des électeurs y participent.

R. I. / Agences

SÉNÉGAL

Le président visite des zones inondées, 55 000 personnes touchées

Le chef de l'Etat sénégalais Bassirou Diomaye Faye a visité samedi des zones dans l'est et le nord du pays frappées par des inondations causées par une crue inhabituelle du fleuve Sénégal et ayant fait des milliers de victimes. Environ 55 000 personnes dans 51 villages et 44 autres sites, agricoles notamment, ont été, jusqu'à vendredi, touchées par ces inondations provoquées par un débordement du fleuve Sénégal à la suite de fortes pluies, a annoncé le gouvernement samedi. Plus de 1 000 hectares de champs de piment, riz et maïs, ont été, selon le gouvernement, touchés par cette catastrophe survenue dans les départements de Tambacounda et Bakel (est), Matam et Saint-Louis (nord), des zones où les habitants vivent principalement de l'agriculture. Le président Faye, élu en mars, a visité plusieurs localités à Bakel, a affirmé samedi à des médias le ministre porte-parole du gouvernement Amadou Moustapha Ndiack Sarré.

Des vivres, des tentes, des matelas et des moustiquaires notamment ont été acheminés aux sinistrés, selon le gouvernement. Des images de télévisions et sur les réseaux sociaux montrent des habitations, des écoles, des édifices publics, des champs, sous les eaux, et des populations contraintes d'abandonner leurs domiciles pour s'installer sur des sites à l'abri des eaux.

R. I. / Agences

LIGUE 1

La JSK s'incline à Oran, le CSC monte sur le podium

La deuxième et dernière partie de la 5ème journée de la Ligue 1 Mobilis, disputée ce samedi, a été caractérisée par la victoire de toutes les formations jouant à domicile. Il s'agit du MC El Bayadh, du CS Constantine, de l'US Biskra et du MC Oran. Quant aux équipes défaites, il s'agit, respectivement, du NC Magra, du Paradou AC, de la JS Saoura et de la JS Kabylie.

Ainsi, le CS Constantine a remporté sa deuxième victoire depuis le début de saison en Ligue 1 Mobilis, face au Paradou AC (2-1), pour le compte de la 5ème journée du championnat professionnel. Les deux buts des Constantinois ont été marqués par Ibrahim Dib et Moundher Tamine, tandis que Ramdaoui a réduit la marque au profit des visiteurs. Suite à cette victoire, le club constantinois compte 9 points et se retrouve à la 3ème place du classement. Quant au Paradou AC, il continue sa série de mauvais résultats en enregistrant sa troisième défaite consécutive, ce qui explique sa chute à la 14ème place avec un total de 4 points.

D'autre part, à El Bayadh, l'équipe locale, le MCEB, a éteint la lanterne rouge, le NC Magra, par le lourd score de (4-0). Les quatre buts du MC El Bayadh ont été marqués par Chahrour, Benchoucha, Seraoui et Belaâlem. L'équipe d'El Bayadh enregistre ainsi sa deuxième victoire de la saison, après s'être imposée lors de la journée précédente face au CR Belouizdad. Suite à cette victoire, le MC El Bayadh se retrouve à la 8ème place du classement avec un total de six points, tandis que le NC Magra occupe toujours la dernière place avec un total de 3 points.

De son côté, l'US Biskra a eu beaucoup de difficultés à battre, chez



elle, la coriace équipe de la JS Saoura. D'ailleurs, c'est cette dernière qui a ouvert la marque dès la 3ème minute de jeu avant que les locaux n'égalent à la 37ème minute, puis finalement prennent l'avantage à la 86ème minute, empochant ainsi les trois points de la rencontre. L'US Biskra partage la 4ème place avec l'USMA et l'ES Sétif, avec 8 points chacun. Quant à la JS Saoura, elle partage la 11ème place avec le CRB, l'ES Mostaganem et le Paradou AC,

avec un total de 4 points chacun.

Pour le dernier match au programme de ce samedi, le MC Oran a battu la JS Kabylie (2-0). Les deux buts de la rencontre a été marqué par Maâmar Chaouche (26') et Marouan Dahar (82'). À l'issue de cette courte mais précieuse victoire, le MC Oran se retrouve à la 7ème place avec un total de 7 points, tandis que la JS Kabylie se retrouve à la 8ème place en compagnie du MC El Bayadh.

MARATHON INTERNATIONAL D'IMEDGHASSEN

La 14^e édition a réuni 1 200 coureurs

La wilaya de Batna a abrité, samedi, la 14ème édition du marathon international d'Imedghassen qui a mis en lice 1.200 coureurs venus de 40 wilayas du pays et un certain nombre d'étudiants étrangers résidant en Algérie.

Le départ de l'épreuve, organisée par l'association «Amis d'Imedghassen», en coordination avec la ligue d'athlétisme de la wilaya de Batna, a été donné devant le complexe sportif 1er Novembre de la capitale des Aurès sous la supervision du secrétaire général de la wilaya, Rachid Zouad. La manifestation, qui comprend 3 courses, la première sur une distance de 13 km, la deuxième un relais de 21,1 km et la troisième un marathon (42,195 km), s'est déroulée dans de bonnes conditions d'organisation, depuis le point de départ jusqu'à la ligne d'arrivée devant le mausolée royal Numide d'Imedghassen. Azzedine Guerfi, président de l'Association des «Amis d'Imedghassen», organisatrice du marathon, a indiqué que l'événement revêt une «dimension culturelle et promotionnelle pour le mausolée royal Numide d'Imedghassen, en le faisant connaître et en sensibilisant à son importance et à la nécessité de le préserver, de le protéger et de le valoriser». Pour sa part, le responsable de l'organisation des compétitions de la

ligue d'athlétisme de Batna, Hakim Laghouil, a évoqué les conditions favorables qui ont facilité la tâche des coureurs participant à cette édition, notamment le climat automnal rafraîchissant. La veille (vendredi soir), les athlètes avaient assisté, au centre de loisirs scientifiques de la cité Kechida (Batna) à une présentation des efforts déployés au fil des ans pour préserver le monument historique et archéologique qu'est le mausolée royal Numide d'Imedghassen, situé dans la commune de Boumia.

Résultats techniques :

- Marathon / Hommes : (42,195 kilomètres) : 1- Abdelbasset Hamel d'El Tarf avec un temps de 2 h 28' et 3"
- Marathon femmes : 1- Houria Messaoudi de Batna (3 h 11')
- Marathon relais/hommes : (21,1 km) : 1-Chemseddine Aberkane et Sami Guefri, de Batna
- 13 km/hommes : 1-Abdallah Bouchareb de Mila
- 13 km femmes : 1-Nawal Zendaoui de Bordj Bou Arreridj.

EN 2025

L'Inter Miami de Messi invité au Mondial des clubs



L'Inter Miami de Lionel Messi disputera le Mondial des clubs l'an prochain aux Etats-Unis, a annoncé samedi la Fifa, qui a invité l'équipe floridienne de la superstar argentine.

La Fédération internationale de football organise du 15 juin au 13 juillet 2025 une Coupe du monde des clubs élargie à 32 formations, et espère avec cette invitation y voir briller l'octuple Ballon d'Or et champion du monde du monde 2022 argentin.

L'Inter Miami a été choisi en tant que représentant du pays hôte grâce aux performances exceptionnelles et constantes du club, qui était assuré de dominer la phase régulière de MLS à deux matches de la fin du championnat, explique la Fifa dans un communiqué.

L'Inter Miami jouera même en ouverture du tournoi le 15 juin au Hard Rock Stadium de l'équipe de foot US des Miami Dolphins, a encore ajouté la fédération internationale. Miami a conclu samedi la phase régulière de MLS avec un succès 6-2 face au New England Revolution, grâce notamment à un triplé de Lionel Messi, auteur de 20 buts en saison régulière.

Les play-offs du championnat nord-américain débutent mercredi pour mener à une finale le 7 décembre.

La Fifa organise en 2025 la première Coupe du monde des clubs à 32 équipes au lieu de 7 équipes, ancienne compétition annuelle désormais prévue tous les quatre ans. L'Inter Miami est le 31e participant connu, grâce à l'invitation de la Fifa réservée à un club américain, alors que les autres clubs ont gagné leur place lors des coupes continentales.

Le tirage au sort des huit groupes de quatre équipes aura lieu en décembre.

SPIDER-MAN : FAR FROM HOME



20h25

TMC

Nick Fury et Maria Hill se rendent à Itxenco, au Mexique, où ils découvrent Mysterio en train d'affronter une tempête de sable à forme humaine. Au même moment, dans le Queens, Peter Parker, loin de ses considérations, ignore les appels de Nick Fury, qui a besoin de l'aide de Spider-Man, et prépare son voyage scolaire en Europe, au cours duquel il espère pouvoir révéler ses sentiments à MJ. Seulement, à peine arrivé à Venise, d'étranges phénomènes se produisent. Peter décide que Spider-Man doit intervenir...

PARIS HAS FALLEN



20h05

CANAL+

Malgré l'arrestation de Jacob Pearce, Vincent et Zara savent qu'ils doivent se préparer à une attaque prévue de longue date. Les policiers découvrent que le terroriste a effectué plusieurs virements d'argent à différents comptes bancaires. Ils espèrent bientôt découvrir les titulaires. Pendant ce temps, les complices de Pearce tentent d'établir un plan solide pour le faire évader du QG de la task force. La mise en scène bien maîtrisée propose un mélange d'action et de réflexion dans cet épisode tendu et nerveux. Les acteurs sont au diapason.

SUR LA DALLE



20h01

2

Dans le village breton de Louvieu, proche de Combourg, un garde-chasse est retrouvé poignardé. Intrigué, le commissaire parisien Adamsberg décide de prêter main-forte à son homologue local, Franck Mathieu, avec lequel il avait deux ans auparavant débusqué le tueur de la Manche. Le principal suspect est Josselin, une personnalité du village, un excentrique, lointain descendant de François-René de Chateaubriand : son couteau est celui qui a servi à tuer le garde-chasse. Convaincu de son innocence, Adamsberg poursuit son enquête, rejoint par toute son équipe.

DUNKERQUE



20h05

3

En mai 1940, à Dunkerque, les forces britanniques font parties des troupes encerclées par l'armée allemande. Parmi les jeunes soldats, Tommy parvient à survivre et rejoint la plage, où de nombreux frères d'armes attendent une opération d'évacuation par les mers. Mais celle-ci est compromise par le pilonnage intensif de la plage par l'aviation allemande. En Grande Bretagne, monsieur Dawson s'apprête à partir en mer dans son bateau de pêche pour participer à l'effort de guerre. Dans les airs, Farrier fait partie de la RAF, qui lutte contre les allemands.



LA SELECTION DE MIDI LIBRE

BAISERS VOLÉS



19h55

arte

Paris, 1967. Engagé volontaire dans l'armée, Antoine Doinel, 24 ans, en est congédié sans ménagement. Il intègre sa petite mansarde à Montmartre et s'empresse d'aller revoir Christine Darbon, dont il est amoureux. Après un premier job de réceptionniste dans un hôtel, Antoine est engagé comme détective privé à l'agence Blady. Il est envoyé en mission dans le magasin de chaussures de monsieur Tabard, qui veut comprendre pourquoi personne ne l'aime. Lors de son enquête, Antoine fait la connaissance de Fabienne, l'épouse de Tabard, dont il s'éprend follement.

THALASSA, AVENTURES EXTRÊMES



20h05

5

En Australie, Diego Buñuel part sur les traces du grand requin blanc, une espèce en danger, souvent considéré à tort comme un prédateur pour les hommes. Son voyage débute sur les lieux d'une attaque de requin, quelques jours auparavant, qui n'a pas fait de blessé. Il part ensuite à la rencontre de Charlie Huveneers, un spécialiste dans le domaine, pour une excursion à la recherche du requin blanc. Vient alors le moment pour Diego de plonger, protégé par une cage robuste, pour observer cet animal fascinant. Un très bon épisode sur la piste du requin blanc, prenant place près des eaux bleues...

LE DARON EPISODE PILOTE (1/2)



20h10

6

Vincent Daron, avocat brillant et excentrique à la cour de Bordeaux, dirige un cabinet familial renommé, fondé avec son frère Jean-Michel. À la mort de ce dernier, Daron est stupéfait de découvrir que son frère a légué toutes ses parts à Pauline Lefranc, une jeune avocate qui vient de lui tenir tête lors d'un procès, sans aucun lien avec la famille ! Une révélation d'autant plus choquante que ses enfants, Esther et Grégory, étaient persuadés d'hériter de leur oncle. Tandis qu'il doit sauver un client mythomane accusé de meurtre, Daron découvre des vérités inattendues sur Pauline et devra déployer toute son ingéniosité...

CRIMES SPÉCIALE : TERREUR SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



20h05

Chérie 25

En 2017, dans la ville de Charenton-le-pont, un jeune garçon de 12 ans avoue à sa mère qu'il a été la victime d'une agression sexuelle. Son agresseur serait un homme qu'il aurait rencontré sur les réseaux sociaux. Sa mère décide de se rendre au commissariat pour déposer plainte, et découvre que son fils n'est pas la seule victime. En 2018 à Avignon, une amie de Cassandra prévient la police afin de leur signaler l'agression subie par cette dernière en plein centre-ville. L'agresseur est en fuite, et tente de la faire chanter avec les réseaux sociaux.

<p>Web : www.lemidi-dz.com</p> <p>MIDI Quotidien national d'information</p> <p>Gérant : Reda Mehigueni e-mail : publicite@lemidi-dz.com</p> <p>Rédactrice en chef : Kahina Hammoudi e-mail : redaction@lemidi-dz.com</p>	<p>Standard : 021.66.22.65 Rédaction : Tél-Fax : 021.66.22.65 Publicité : Tél-Fax : 021.66.22.65 publicite@lemidi-dz.com</p> <p>Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP 01, Avenue Pasteur, Alger Tél : 020.05.20.91 / 020.05.10.42 Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77 Email : agence.regie@anep.com.dz programmation.regie@anep.com.dz agence.oran@anep.com.dz agence.annaba@anep.com.dz agence.ouargla@anep.com.dz agence.constantine@anep.com.dz</p>	<p>Impression : Centre : SIA Diffusion : Midi Libre</p> <p>EUURL Midi Libre au capital social de 12.000.000 DA Compte Bancaire : SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16</p> <p>Adresse : Maison de la presse 1^{er}- Mai Alger.</p>	<p>La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.</p>
---	---	--	--

Fajr	05:27
Dohr	12:32
Asr	15:38
Maghreb	18:04
Icha	19:27

CHAMPIONNE OLYMPIQUE ALGÉRIENNE

BIENTÔT UN FILM DOCUMENTAIRE SUR IMANE KHELIF

Animant hier une conférence de presse au siège du Comité olympique algérien (COA) à Alger, la championne olympique algérienne Imane Khelif a dévoilé ses futurs plans concernant sa carrière professionnelle. La boxeuse de 25 ans est également revenue sur sa participation aux jeux olympiques de Paris (JO 2024) et a confié à la presse nationale préparer un film sur ses débuts et sa carrière : « *Maintenant c'est tout le monde qui connaît l'histoire de ma réussite... Imane Khelif est une femme algérienne et qui, malgré toutes les difficultés, a réussi à s'imposer grâce à sa détermination. Je suis venue aujourd'hui pour partager avec vous mon sentiment, car mon histoire est mondialement connue, il y a un film documentaire qui se prépare me concernant* » a-t-elle assuré. S'exprimant sur ses projets professionnels futurs, la boxeuse algérienne a déclaré : « *Je dispose de plusieurs offres et je m'engagerai très prochainement dans le domaine professionnel de la boxe. Pour le moment, je n'ai pas tranché sur ma destination future* » a-t-elle précisé. Désignée ambassadrice nationale de l'Unicef en Algérie et championne des droits des enfants, Imane Khelif a également plaidé pour une meilleure représentation des femmes, notamment dans la boxe. « *Si on revenait à quelques années auparavant, les gens ne parlaient même*

pas de la présence des femmes dans notre discipline qui est la boxe, c'était un sujet réservé aux hommes, mais maintenant la situation a changé », a indiqué Khelif qui a débuté sa carrière de boxeuse en 2016. Dans un discours plein de courage et de passion pour sa discipline de prédilection, la sportive algérienne ne compte pas s'arrêter à ce stade, en traçant un programme pour l'avenir avec la participation à des combats professionnels et pourquoi pas un projet de réalisation des académies de boxe. « *Je compte participer à des combats professionnels, sans pour autant laisser les compétitions amateurs organisées par la nouvelle instance mondiale, la World Boxing. Je vise également à développer la boxe en Algérie et à créer des académies spécialisées dans cette discipline* », a-t-elle précisé. De son côté, l'entraîneur cubain Pedro Diaz, a loué l'engagement d'Imane Khelif à promouvoir la boxe et à encourager la pratique sportive parmi les jeunes algériens. « *Je suis très fier de pouvoir participer au sacre olympique d'une boxeuse talentueuse et courageuse qui a su dépasser toutes les difficultés et obstacles pour réaliser son rêve d'enfance* », a dit le coach cubain qui détient à lui seul 22 médailles



CNAS/AGENCE D'ALGER Une campagne de sensibilisation au profit des étudiants

L'Agence d'Alger de la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (Cnas) a lancé, hier et jusqu'au 24 octobre courant, une campagne de sensibilisation au profit des étudiants universitaires sous le slogan « *La sécurité sociale vous accompagne tout au long de votre parcours universitaire* ». Il s'agit d'éduquer les étudiants sur l'utilité de s'affilier à la Caisse de sécurité sociale, afin de bénéficier d'une prestation sociale, dans le cas de la maladie ou d'un accident. Des brochures et dépliants seront distribués dans les enceintes universitaires, où seront animées également par des équipes de la Cnas, des sessions d'explication sur la carte « Chifa » et les démarches requises pour devenir assuré social. Des conférences seront également organisées pour sensibiliser à l'importance de la protection sociale et de la prévention des maladies. « *Cette initiative s'inscrit dans une stratégie globale de la Cnas visant à renforcer la sensibilisation auprès des jeunes étudiants, améliorer leur qualité de vie universitaire et assurer une plus large adhésion au système de sécurité sociale* », précise un communiqué de la Cnas, Agence d'Alger.

ACCIDENTS DE LA ROUTE Sept morts et 212 blessés en 24 heures

Sept personnes ont perdu la vie et 212 autres ont été blessées dans des accidents de la circulation survenus dans différentes wilayas du pays au cours des dernières 24 heures. Selon un bilan de la Direction générale de la Protection civile, le nombre total d'interventions pendant la même période a atteint 2532, soit une intervention toutes les 34 secondes. Les mêmes services ont effectué 180 interventions pour des accidents de la circulation, durant la période de référence. et 212 blessés.

CONSEIL DES MINISTRES Le président de la République préside une réunion



Le président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, M. Abdelmadjid Tebboune, a présidé, hier, une réunion du Conseil des ministres consacrée au projet de loi portant règlement budgétaire de l'exercice 2022 et à des exposés concernant plusieurs secteurs, a indiqué hier un communiqué de la Présidence de la République. « *Monsieur Abdelmadjid Tebboune, président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, préside, ce jour, une réunion du Conseil des ministres consacrée au projet de loi portant règlement budgétaire de l'exercice 2022 et à des exposés concernant les secteurs de l'Enseignement supérieur, des Travaux publics, du Commerce et de la Promotion des exportations, et de l'Hydraulique* ».

COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES L'ALGÉRIE PREND PART AUX TRAVAUX DE LA 81^E SESSION À BANJUL

La délégation algérienne participant aux travaux de la 81e session de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP), tenue à Banjul (Gambie), a indiqué dans un communiqué que l'Algérie a entamé une nouvelle page de son processus de développement après la réélection de M. Abdelmadjid Tebboune en tant que président de la République, et « *compte poursuivre l'édification de l'Etat de droit et répondre aux aspirations du citoyen algérien* », à travers l'engagement du président de la République à mettre en œuvre toutes les réformes politiques à travers la révision d'une série de législations. Ces législations concernent notamment la loi relative aux partis politiques, la loi relative aux associations et le code communal et de wilaya, outre le renforcement des acquis des libertés politiques, syndicales et de la presse, en séparant l'argent de la politique et en préservant les fondements de l'identité nationale. La délégation algérienne a, en outre, affirmé que ces réformes s'inscrivent dans le cadre des engagements de l'Algérie pour la mise en œuvre des dispositions de la charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, notamment à travers l'adoption du projet de décret fixant les règles régissant l'Observatoire national de prévention de la discrimination et du discours de la haine, placé auprès du président de la République, en tant que mécan-

isme permettant d'alerter les parties judiciaires et de faire une évaluation périodique concernant la prévention de la discrimination et du discours de la haine, outre les nombreux programmes et les politiques visant à promouvoir les droits de la femme, de l'enfant et des personnes âgées. Au niveau international, la délégation algérienne a exhorté la Commission africaine à examiner la possibilité de présenter un projet de résolution ambitieux en vue de souligner la solidarité continue de notre continent africain avec le peuple palestinien frère en dénonçant et en condamnant les violations des droits de l'homme par l'entité sioniste sur les territoires palestiniens occupés. La délégation a également affirmé le soutien indéfectible de l'Algérie au droit inaliénable et imprescriptible du peuple sahraoui frère à l'autodétermination, rappelant la décision, récente, de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), déclarant illégaux les accords commerciaux entre les autorités de l'occupant et l'UE. Dans ce cadre, la délégation algérienne a réitéré son appel à la Commission africaine pour la mise en œuvre des décisions issues du Conseil exécutif de l'Union africaine (UA), appelant la Commission à enquêter sur les droits de l'Homme au Sahara Occidental occupé et à accomplir sa mission conformément aux clauses de la charte africaine des droits de l'Homme et des peuples.